FONDS SOCIAL DE L'HABILLEMENT COURS DE FORMATION SYNDICAUX OUVRIERS



<u>Demande de remboursement du salaire payé par l'employeur</u> (Exécution de la CCT du 26/05/1997 concernant la formation et information sociale, modifié par la CCT du 28/04/1999)

Case 1 A remplir par le syn	dicat
L'organisation des travailleurs : (cachet)	Nom : Adresse :
déclare que: Nom et prénom:	
Adresse:	
N° du registre national:	
A suivi des cours de formation dont qu	uestion à la CCT aux dates suivantes:
Faites le:	Signature autorisé
	(Nom & Fonction)
Case 2 A remplir par l'empl	oyeur
L'employeur est affilié au Fonds Sc	ocial de Garantie pour l'Industrie de l'Habillement et de la Confection
(cachet)	sous le n°:
(fonction)	d'absence précités à l'ouvrier(ère) prénommé(e),occupé(e) en tant que à un salaire brut (y compris les primes payées par heure) de€.
un montant de :	4
(salaire noraire brut) x	(heures d'absence) x 1.75 + =€ (Cotisation patronal chèques-repas)
L'employeur demande de verser le re	mboursement à son compte N°
Pour accord,	Date
Signature de l'ouvrier(ère),	Signature autorisée par l'entreprise,
	(Nom & Fonction)

POUR LE REMBOURSEMENT, CE DOCUMENT EST A TRANSMETTRE PAR L'EMPLOYEUR AU : FONDS SOCIAL DE L'HABILLEMENT, Leliegaarde 22 à 1731 Zellik

Les cotisations ONSS sont dues sur l'indemnité brut payée par l'employeur. Les jours au cours desquels un cours de formation a été suivi et pour lesquels une indemnité a été payée sont à renseigner aux relevés de salaires ONSS comme des "jours de travail" et non comme des "jours assimilés".